

Attestation de suivi

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) atteste que

Mathis BARBIER-GUERBETTE

a suivi avec succès le MODULE 5 : LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

et obtenu le score suivant à l'évaluation : 89 %

Fait le 3 octobre 2024

CNIL